

Image not found or type unknown



Retour congé parental : pas de poste similaire

Par **crissou_old**, le **25/11/2007** à **15:56**

Bonjour, rnrnIl est prévu que je rentre de congé parental le 23/01/08. Mon employeur m'annonce que j'aurai moins de responsabilités car mon poste n'existe plus vu le développement économique de la société. Je suis d'accord pour un licenciement mais il refuse de me donner des indemnités. A-t-il le droit et que puis-je faire pour me défendre ? La reprise dans ce contexte m'est insupportable (j'ai 3 enfants). Merci pour votre secours